CDDH-SOC(2018)OT2

16/08/2018

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

_____

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS SOCIAUX
(CDDH-SOC)**

_____

3e réunion

PROJET D'ORDRE DES TRAVAUX

Mercredi 5 septembre 2018 (9h30) –
vendredi 7 septembre 2018 (fin de la réunion : 13h00)

Strasbourg, Conseil de l'Europe, bâtiment Agora, salle G05

E-mail: DGI-CDDH@coe.int

MERCREDI 5 septembre 2018

9h30 – 10h00 :

Point 1 : **Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

10h00 – 10h30 :

Point 2 : **Méthodes de travail et planning**

10h30 – 13h00 :

Point 3 : **Discussion sur la structure et le contenu essentiel du deuxième rapport identifiant des bonnes pratiques et formulant des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe**

(1) Le suivi donné par le CDDH à l'Analyse du cadre juridique du Conseil de l'Europe de la protection des droits sociaux en Europe du CDDH-SOC (premier rapport)

(2) L'avant-projet de table des matières du deuxième rapport

(3) L'engagement des États membres en vertu des instruments pertinents – Ratification de la Charte (révisée) et du Protocol additionnel de 1995 et acceptation de nouvelles dispositions de la Charte (révisée) ainsi que champ d'application personnel de la Charte (révisée)

13h00 – 14h30 :

Pause déjeuner

14h30 – 15h00 :

Point 4 : **Présentation par M. le Professeur Giuseppe Palmisano (Italie), Président du Comité européen des Droits sociaux**

15h00 – 18h00 :

Point 3 : Discussion sur la structure et le contenu essentiel du deuxième rapport identifiant des bonnes pratiques et formulant des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe (*continuation*)

(3) L'engagement des États membres en vertu des instruments pertinents (*continuation*)

(4) Les procédures de suivi en vertu du système des traités de la Charte sociale européenne – Procédure de rapports étatiques et procédure de réclamations collectives

JEUDI 6 septembre 2018

9h30 – 13h00 :

Point 3 : Discussion sur la structure et le contenu essentiel du deuxième rapport identifiant des bonnes pratiques et formulant des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe (*continuation*)

(5) Sensibilisation au, visibilité et renommée du système de la Charte

(6) La mise en œuvre des droits sociaux au niveau national

13h00 – 14h30 :

Pause déjeuner

14h30 – 18h00 :

Point 3 : Discussion sur la structure et le contenu essentiel du deuxième rapport identifiant des bonnes pratiques et formulant des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe (*continuation*)

(6) La mise en œuvre des droits sociaux au niveau national (*continuation*)

(7) L'articulation des instruments du Conseil de l'Europe avec d'autres instruments de protection des droits sociaux

(8) Principales conclusions du deuxième rapport

VENDREDI 7 septembre 2018

9h30 – 13h00 :

Point 5 : **Organisation des travaux futurs**

Point 6 : **Adoption du rapport de réunion**

* * *